



P Ô L E
MÉTROPOLITAIN
DE LA CÔTE
D'OPALE

COMITÉ SYNDICAL
SÉANCE DU JEUDI 7 JUIN 2018

COMPTE RENDU

PRESENTS (32) :

Mesdames BONIN, CHEVALIER, ELOY, LERMYTTE, WICKE, **Messieurs** AGIUS, BOUCLET, BOUFFART, COUSEIN, DECOSTER, DENIS, DHERSIN, EYMERY, FAIT, FASQUELLE, GODEFROY, HAMY, LECLUSE, LEROY, LOGIE, LOQUET, MEQUIGNON, MIGNONET, PETIT, PRINCE, PRUDHOMME, PRUVOST, RUELLE, VANHILLE, VERGRIETE, WAYMEL, WEISBECKER.

EXCUSES AVEC POUVOIR (25) :

Mesdames BENARAB, BOUCHART, FERNANDEZ, GUILBERT, HINGREZ-CEREDA, MERCHIER, VANHILLE, VARET, **Messieurs** ALLAN, BARBARIN, CHRISTOPHE, COIN, CUVILLIER, DECOOL, DERRAR, FIGOUREUX, HUTIN, LESAFFRE, MAJEWICZ, MEDINE, RAPIN, RINGOT, ROMMEL, SERGENT, WAROCZYK **qui, en application de l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont donné pouvoir à Madame** BONIN, **Monsieur** AGIUS, **Madame** ELOY, **Messieurs** BOUFFART, GODEFROY, PRUVOST, VANHILLE, **Madame** WICKE, **Messieurs** MEQUIGNON, BOUCLET, **Madame** LERMYTTE, **Messieurs** COUSEIN, RUELLE, WAYMEL, PETIT, LEROY, LECLUSE, LOGIE, **Madame** CHEVALIER, **Messieurs** LOQUET, VERGRIETE, DHERSIN, WEISBECKER, PRUDHOMME, MIGNONET.

EXCUSES (19) :

Mesdames ARLABOSSE, COUSIN-DELGERY, LEFEBVRE, LEPROVOST, WAROT-LEMAIRE, **Messieurs** ALLEMAND, BAILLEUL, BALY, BAREGE, CAREME, DISSAUX, DUMONT, ETIENNE, FAUCON, FAUQUET, HEDDEBAUX, HERMANT, KAHN, LE GALL.

Rappel de l'ordre du jour

1. **Approbation du P.V. de la séance du Comité Syndical du 23 janvier 2018**
2. **Présentation de l'Observatoire de diagnostic du territoire par les agences d'urbanisme**
3. **Présentation du lancement de l'étude de notoriété touristique de la Côte d'Opale**
4. **Compte de gestion et Compte administratif**
5. **DM n°1**
6. **Délibérations :**
 - 1) Attribution de l'indemnité de conseil au receveur ;
 - 2) Programme des agences d'urbanisme 2018 ;
 - 3) Attribution d'une subvention à l'association des ports de plaisance ;
 - 4) Modification du tableau des effectifs – création d'un poste d'ingénieur et d'un poste de technicien, pérennisation des postes d'ingénieur et de juriste
 - 5) Etude de définition des systèmes d'endiguement sur les territoires de la CUD, de la CCRA, de la CCT2C et de la CAB ;
 - 6) Etude de diagnostic et de définition de scénarios de confortement ou de réfection de la digue d'Ambleteuse ;

- 7) Projet de réensablement massif de la partie centrale de la baie de Wissant.
- 8) Désignation représentants PMCO au conseil de gestion du parc naturel marin

7. Publicité des arrêtés et décisions du Président

8. Questions diverses

Secrétaire de séance : Monsieur Christian LEROY

Monsieur le Président : « Bonsoir à tous, c'est la première fois que l'on organise un comité syndical à Audruicq, et c'est avec grand plaisir que l'on vient à Audruicq. C'est vrai que l'on s'était dit au départ, on va faire les conférences des Présidents dans les communautés de communes et les comités syndicaux plutôt au niveau des communautés d'agglomération ou communauté urbaine, mais finalement dans les communautés de communes il y a aussi la capacité à accueillir un comité syndical. Je vais donc céder la parole à Nicole CHEVALIER. »

Madame Nicole CHEVALIER : « Tout simplement vous dire que je suis très fière de vous accueillir. Quand je dis fière le mot n'est pas trop fort, justement nos petites communautés de communes rurales sont fières de faire partie de cette grande famille qu'est le Pôle Métropolitain, et donc est heureuse de vous accueillir ici dans cette salle qui a été rénovée très récemment. Je ne vais pas présenter Audruicq, je pense que tout le monde connaît, c'est une petite ville de 5 500 habitants et qui fait partie de la communauté de communes de la Région d'Audruicq, qui se compose de 15 communes et qui compte 27 000 habitants et nous travaillons avec le Pôle Métropolitain depuis 2008. »

Monsieur le Président : « Merci.

Lors du comité syndical de décembre, je vous rappelle que l'on a modifié nos statuts. Je n'ai reçu aucune opposition depuis, ils sont donc adoptés.

Ces statuts emportent la création d'une compétence optionnelle de défense contre la mer sur laquelle se positionnent la CAB, la CCT2C, la CCRA et la CUD. Nous aurons ainsi à compter du 1^{er} janvier 2019 à organiser des comités syndicaux en deux temps, d'abord un comité syndical réservé aux EPCI ayant opté pour la compétence optionnelle, de manière à assurer l'ensemble des décisions concernant ce projet plus particulier et ensuite le comité syndical plénier, le tout pour éviter de mobiliser les élus à deux reprises.

Je souhaiterais revenir quelques instants sur notre séminaire sur les conséquences du BREXIT qui s'est tenu le 10 avril au Kursaal de Dunkerque, dans le cadre de la délégation de Frédéric Cuvillier.

C'est un sujet difficile à appréhender car de manière générale les élus ont le sentiment qu'ils ont peu de prise sur ce qui va se passer, mais comme vous l'avez vu, il y a des conséquences prévisibles sur notre littoral et dans des domaines très divers : la circulation sur l'A16, la survie de certaines catégories de pêcheurs, sur nos agriculteurs, sur les implantations d'entreprises dans les Hauts de France, sur la capacité de nos étudiants à se rendre en Grande Bretagne. Il faut donc être vigilant par rapport au BREXIT. J'ai eu l'occasion d'ailleurs de rencontrer à 2 reprises l'ambassadeur de France en Grande Bretagne Jean-Pierre JOUYET, on a évoqué toutes ces questions-là, mais je pense que l'on devrait être particulièrement vigilant

mais pas simplement vis-à-vis de la Grande Bretagne, mais aussi du Gouvernement Français et de l'Union Européenne. J'ai trouvé ce séminaire de grande qualité avec des intervenants qui nous ont largement éclairés sur ces questions-là, et je remercie tous ceux qui ont concouru à l'organisation et qui sont intervenus.

Je vous propose de passer à notre ordre du jour.

1. Approbation du P.V. de la séance du Comité Syndical du 23 janvier 2018

Vous avez reçu le procès-verbal de la séance du comité syndical du 23 janvier dernier.

Pas d'oppositions ? Tout le monde est d'accord ?

Je vous en remercie.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2. Présentation de l'Observatoire de diagnostic du territoire par les agences d'urbanisme

Vous savez que le PMCO participe au financement des agences, donc au programme partenarial, et nous avons demandé, en tant que financeur, de travailler sur un observatoire de la Côte d'Opale. Il ne s'agit pas de mesurer pour mesurer mais de se concentrer sur les enjeux de notre littoral et les agences ont fait un travail préparatoire qu'elles vont restituer ce soir.

Je vais donc laisser la parole pour que les agences puissent nous présenter leur travail.

Présentation par l'Agence d'Urbanisme de Dunkerque

Monsieur le Président : « Nicole qui je le rappelle est vice-présidente de l'Interscot dans ses délégations, donc je pense que l'idée c'est d'avoir un groupe de travail qui va commencer à travailler à la rentrée, sur ces questions-là, de croisement des SCOT pour pouvoir aborder ses enjeux croisés.

Merci à nos amis des agences. Est-ce qu'il y a des questions ?

Non, on vous remercie, on attend la suite du travail. Je pense que les enjeux que vous avez exprimés sont clairement identifiés, on attend maintenant la deuxième étape avec impatience.

3. Présentation du lancement de l'étude de notoriété touristique de la Côte d'Opale

J'en viens au point suivant la présentation du lancement de l'étude de notoriété touristique de la Côte d'Opale. C'est un sujet que l'on a déjà abordé à plusieurs reprises donc je vais laisser la parole à Franck DHERSIN. »

Monsieur Franck DHERSIN : « Vous le savez Monsieur le Président, vous avez souhaité depuis le début de cette mandature, mettre en avant le développement du tourisme, d'ailleurs dans le cadre de l'intervention du PMCO, on est revenu à plusieurs reprises sur ce sujet d'abord à Desvres en 2015, puis la question a de

nouveau été évoquée lors des conférences des Présidents d'octobre 2015 à Marquise et de novembre 2016 à Berck.

Les élus ont souhaité que l'action du PMCO ne soit pas redondante avec celle que les EPCI mènent mais au contraire viennent la compléter.

Cette volonté que nous avons, d'accroître la notoriété de l'appellation « Côte d'Opale » a été mise en avant, et on peut dire, déjà bien identifiée dans les recherches internet menées par les touristes qui viennent dans notre région.

Le cabinet retenu, qui s'appelle Amalgames, va présenter sa méthodologie et nous proposer une campagne de communication destinée à accroître la notoriété de la Côte d'Opale. Je laisse donc la parole au Bureau d'études Amalgames. Nous vous tiendrons régulièrement informé tant en conférence des Présidents qu'en comité syndical de l'avancée de cette étude. »

Présentation du bureau d'études

Monsieur le Président : « Je pense que vous connaissez bien le territoire, vous venez de le démontrer, je pense que vous connaissez les avantages, les éléments à mettre en valeur. Il y a un élément qu'il faudra faire assez rapidement, je pense, c'est identifier la cible prioritaire. Il y a plusieurs cibles prioritaires possibles entre le public anglais, avec en plus des nouvelles opportunités de communication aujourd'hui, le public belge, qu'il soit flamand ou wallon, le public français, à l'intérieur du public français la métropole lilloise et la métropole parisienne. Assez rapidement il y aura sans doute à identifier la cible, ce que l'on va privilégier comme public, je pense que ça conditionnera bien entendu aussi la campagne publicitaire que l'on doit mettre en avant. Je pense qu'il y a ce petit travail préalable à faire, le travail de découverte du territoire ce fera je pense assez facilement pour vous. »

Agence Amalgame : « Tout à fait, dans une stratégie de communication, l'une des premières questions est effectivement la cible. Au-delà des cibles, il y a aussi les périmètres sur lesquels vous devez être acteurs demain, effectivement on peut parler de cible mais on peut parler de périmètres liés au tourisme et à l'entrepreneuriat. La côte d'Opale c'est un territoire où l'on a envie de faire venir des gens pour y découvrir touristiquement le paysage mais également parce que c'est un territoire où l'on peut accueillir également des entreprises. Il va falloir déterminer des objectifs, des cibles et ne pas se tromper. »

Monsieur le Président : « Est-ce que vous avez des questions ? »

Monsieur Antoine LOGIE : « La même remarque que lorsque nous étions au Touquet, et lorsqu'avait été décidé le fait de se lancer dans une campagne de communication. On est nombreux en ce moment à avoir des démarches similaires et à force d'avoir tous des démarches comme celle-là, je pense que les cibles que nous voulons viser sont un peu les mêmes et ça pourrait faire un peu cacophonie. Donc l'agence de développement touristique du Pas-de-Calais, a une démarche importante en ce moment sur le sujet, au niveau de l'office du tourisme de l'agglomération Boulonnaise, on vient de décider d'une marque et maintenant il va falloir la mettre en œuvre auprès d'une certaine cible. Donc si Amalgame pouvait passer un petit peu de temps à voir ces différentes collectivités pour bien apprécier, ce qui est demandé aux uns et aux autres. Parce qu'en plus, on a pas encore parlé d'argent, mais on a tous des budgets qui sont un peu limités et on sait très bien que ce genre de campagne coûte très chère, alors faisons des actions complémentaires et non pas concurrentes. »

Monsieur le Président : « Tout à fait, vous allez rencontrer l'ensemble des démarches qui sont en cours, c'est un élément absolument essentiel. »

Amalgame : « Vous avez complètement raison, dans un objectif de marketing territorial, souvent la grande problématique que l'on rencontre, c'est l'addition des marques, l'addition des initiatives. Donc il ne faudra pas se tromper, pour cela, il faut forcément avoir la vision de l'ensemble des acteurs pour pouvoir passer outre tout ce que se fait individuellement ou collectivement et pouvoir trouver un axe de communication qui permette à tous de s'y retrouver. »

Monsieur le Président : « Est-ce qu'il y a d'autres interventions, questions ?
Merci, on a hâte de vous voir revenir devant nous pour voir la maturation. »

Nous en arrivons maintenant au point 4, André FIGOUREUX ne pouvait pas être avec nous ce soir, donc je vais demander à Jean-Marc PLOUVIN de présenter le compte administratif et compte de gestion. »

Le président sort.

4. Compte de gestion et Compte administratif

Monsieur Jean-Marc PLOUVIN : « Le compte administratif enregistre un excédent annuel de fonctionnement de 213 877,93 euros qui s'explique complètement et même au-delà par l'excédent du budget du PAPI du delta de l'Aa qui a enregistré tardivement des subventions de l'Etat et de l'Agence de l'Eau à hauteur de 337 921,41 euros. L'excédent d'investissement est de 33 643,59 euros. Ces excédents ajoutés au report antérieur permettent de comptabiliser un excédent global de 546 306,37 euros qui a déjà été intégré dans le budget primitif 2018 par anticipation de manière à pouvoir financer les actions 2018. Il vous est donc proposé d'adopter ce compte administratif qui est conforme au compte de gestion du receveur. »

Madame Nicole CHEVALIER : « Je vais mettre donc au vote ce compte administratif. Est-ce qu'il y a-t-il des votes contre, des abstentions ? Je vous remercie, il est adopté à l'unanimité. »

Le compte administratif est adopté à l'unanimité.

5. DM n°1

Monsieur Jean-Marc PLOUVIN : « La décision modificative comprend plusieurs points :

- l'encaissement de la participation de GCTM pour les bourses aux doctorants à hauteur de 65 100,89 euros
- L'inscription de l'étude sur les systèmes d'endiguement pour une somme de 380 000 euros avec des recettes attendues à hauteur de 75 %.
- Une dépense de 24 000 euros pour le contrôle de la modélisation du réensablement de Wissant par un contrôleur extérieur à l'équipe de maîtrise d'œuvre et de 30 000 euros pour le contrôleur SPS (Sécurité – Prévention – Santé).
- Le tout s'équilibre à 350 100,89 euros. »

Madame Nicole CHEVALIER : « Je propose au vote. Est-ce qu'il y a-t-il des votes contre, des abstentions ? Je vous remercie, adoptée à l'unanimité. »

La DM1 est adoptée à l'unanimité.

6. Délibérations :

1) Attribution de l'indemnité de conseil au receveur

Monsieur le Président : « Cette délibération est habituelle. Tout le monde est d'accord ? Je vous en remercie. »

La délibération n°1 est adoptée à l'unanimité.

2) Programme des agences d'urbanisme 2018

Monsieur le Président : « Cette délibération fait référence au point 2 de notre ordre du jour et prévoit une contribution à hauteur de 30 000 euros pour les agences d'urbanisme participant au programme. Tout le monde est d'accord ? Je vous en remercie. »

La délibération n°2 est adoptée à l'unanimité.

3) Attribution d'une subvention à l'association des ports de plaisance

Monsieur le Président : « Comme vous le savez, le réseau des ports de plaisance s'est transformé en association et regroupe en plus des 5 ports fondateurs les ports fluviaux. Le PMCO accompagne cette création à la même hauteur que précédemment. Cette association ne vivra que si la Région des Hauts de France contribue également. Le PMCO et les ports du PMCO n'ont pas vocation à financer les actions concernant les ports fluviaux de toute la Région. Je demande donc aux élus du comité syndical qui représentent la Région de veiller à ce point. »

Monsieur François LAVALLEE : « Effectivement, on sollicite cette subvention, j'ai l'honneur de présider cette association qui est faite pour développer la plaisance, renforcer la plaisance sur notre territoire. Je pense que c'est une activité touristique. C'est aussi une action qui doit être régionale avec ses ports de plaisance et je pense que l'intérêt de l'association c'est effectivement de porter la totalité de la plaisance de la région et bien entendu, nous espérons un soutien de la Région dans cette initiative. Lors d'un dernier déplacement sur les ports de plaisance en dehors de la région, et là je prends ma casquette un peu économique, dans certaines régions à facteur de développement économique extrêmement important, je pense que nous avons encore beaucoup d'efforts à faire, cette association sera là aussi pour amener peut-être de l'économie vers nous, essayer de montrer que notre territoire accepte de recevoir un certain nombre d'économie autour de la plaisance. C'est une activité qui change avec les nouveaux modes de consommation, les partages de bateaux, donc il y a beaucoup de travail à faire et je vous remercie du soutien que vous allez pouvoir apporter à cette activité. »

Madame Sylvie LOGIE : « Je remercie aussi le Pôle Métropolitain d'abord pour avoir soutenu notre action pendant 15 ans, à peu près, et surtout pour nous encourager pour la suite. Juste une clarification par rapport au passage entre le réseau plaisance côte d'opale et la nouvelle association, au niveau national, il faut savoir que les ports de plaisance sont représentés par des associations sur leur façade maritime, par exemple l'association des ports de plaisance breton, l'Atlantique, Provence-Côte d'Azur, Languedoc Roussillon et il manquait les Hauts-de-France donc c'est une bonne chose. Maintenant tout le monde sait que les Hauts-de-

France a sa propre association qui peut parler en son nom. Au niveau du contenu des actions, on va remplir le contrat de ce qui a été dit tout à l'heure, lier la mer à la terre. C'est-à-dire que l'on a 6 ports de plaisance maritime et pour l'instant j'ai comptabilisé à peu près une quinzaine voir 17 ports de plaisance fluviaux mais je pense qu'il y en a d'autre. Et il faut faire une petite différence entre des ports de plaisance fluviaux et des haltes maritimes qui n'ont pas d'installation. Tous les gestionnaires qui sont globalement des collectivités sont ravis de l'initiative qui est portée par le Pôle et j'espère, par la Région. Et dans cette association j'espère que l'on va pouvoir faire des actions communes de promotion, de formation de personnel, d'augmentation de la qualité, de tourisme et représenter les Hauts-de-France, parler attractivité régionale maintenant et non plus uniquement attractivité littorale. »

Monsieur le Président : « Merci, je salue d'ailleurs le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Côte d'Opale, qui préside cette association. Merci à toi François de t'engager dans cette association qui paraît importante pour notre littoral. Est-ce que vous avez des questions à poser ? »

Monsieur Dominique GODEFFROY : « Juste une question par rapport à l'association, est-ce que vous travaillez aussi par rapport à une logique de façade maritime. Je veux dire, il y a aussi des Normands qui s'organisent et qui construisent quelque chose, il me paraîtrait intéressant que cette association s'associe avec nos voisins. »

Madame Sylvie LOGIE : « Il existait auparavant une association qui s'appelait l'UPNO – Union des ports du Nord-Ouest qui n'avait pas une véritable identité parce que nous, en tant que Côte d'Opale, on en faisait pas partie, donc les Normands travaillaient de leur côté sans nous. Aujourd'hui les Normands souhaitent avoir une représentativité régionale à hauteur de leur région, donc ils sont en train de recréer leur union régionale normande. Nous, on a l'Union Régionale des Hauts-de-France mais sachez que toutes les unions régionales collaborent sur des programmes et sur des points importants de développement de notre activité. Mais il est important aussi que chaque territoire ait le soutien de sa propre région et ce que cherchent à faire les Normands aujourd'hui. »

Monsieur Dominique GODEFFROY : « Au niveau du plan d'eau, si on parle large, il n'y a pas de distinction entre les régions. Les plaisanciers vont naviguer tout au long de la Côte et je pense que la complémentarité entre les Hauts-de-France et la Normandie, c'est un élément fort pour répondre notamment à la demande britannique ou même des hollandais qui sont prêts à longer nos côtes jusqu'en Normandie. »

Monsieur François LAVALLEE : « Juste une petite précision, la chambre de commerce aujourd'hui descend jusqu'au Tréport, donc j'ai aussi un petit pied en Normandie, donc ne vous inquiétez pas, je regarderai que ça se passe bien entre notre Région et la Normandie. »

Monsieur le Président : « D'autres questions, d'autres interventions ? Merci, je vous propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Personne ? Je vous en remercie.

Merci aux représentants de l'association. »

La délibération n°3 est adoptée à l'unanimité.

4) Modification du tableau des effectifs – création d'un poste d'ingénieur et d'un poste de technicien, pérennisation des postes d'ingénieur et de juriste

Monsieur le Président : « Il s'agit de créer le service d'intervention sur les ouvrages de défense contre la mer. Deux postes existaient au sein de la CTL : un ingénieur d'études et une juriste spécialisée. Il convient d'ajouter au 1^{er} janvier 2019 un poste d'ingénieur travaux et un poste de technicien. Ces postes seront uniquement financés par les 4 EPCI ayant optés pour la compétence optionnelle que j'évoquais toute à l'heure.

Pas d'oppositions par rapport à la création de ces postes qui nous permettent d'avoir une ingénierie pour répondre aux besoins ? Pas d'abstentions ? Je vous en remercie.

La délibération n°4 est adoptée à l'unanimité.

5) Etude de définition des systèmes d'endiguement sur les territoires de la CUD, de la CCRA, de la CCT2C et de la CAB

Monsieur le Président : « Elle est nécessaire pour encadrer les travaux qui viendront à être réalisés. La part PMCO sera financée par les 4 EPCI. Les délais sont contraints car la procédure simplifiée pour les études de danger touchant les ouvrages de catégorie 1 et 2 court jusqu'au 31 décembre 2019.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Tout le monde est pour, je vous en remercie ».

La délibération n°5 est adoptée à l'unanimité.

6) Etude de diagnostic et de définition de scénarios de confortement ou de réfection de la digue d'Ambleteuse

Monsieur le Président : « Le projet se trouve modifié et amplifié pour deux raisons :

- la tempête Eléanor qui a aggravé les dommages sur ce perré,
- la demande insistante de l'Etat d'élargir le périmètre de l'étude qui ne semble fondé ni à la CCT2C, ni à nos services et qui est mise en tranche optionnelle.

Pas de questions ou d'interventions sur le sujet ? Qui est contre, qui s'abstient ? Je vous en remercie. »

La délibération n°6 est adoptée à l'unanimité.

7) Projet de réensablement massif de la partie centrale de la baie de Wissant

Monsieur le Président : « Le budget global n'est pas affecté mais la répartition entre tranche ferme et optionnelle est rectifiée et il est proposé d'avoir recours à un contrôleur pour la modélisation et un contrôleur SPS.

Pas d'oppositions ? Je vous en remercie. »

La délibération n°7 est adoptée à l'unanimité.

8) Désignation représentants au conseil de gestion du parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale

Monsieur le Président : « Il s'agit de redésigner Monsieur Jean-François RAPIN en qualité de titulaire et Monsieur Bruno COUSEIN en qualité de suppléant. Pas d'oppositions ? Je vous en remercie. »

La délibération n°8 est adoptée à l'unanimité.

7. Publicité des arrêtés et décisions du Président

8. Questions diverses

Monsieur Emmanuel AGIUS : « J'ai juste une petite question, mais j'aurai pu la poser au moment de la délibération de Wissant vous allez comprendre pourquoi, mais je ne suis pas contre la délibération bien évidemment. Le réensablement, c'est ce que l'on appelle un « one-shot » ? Ou est-ce qu'il faudra réensabler une 2^{ème} fois, une 3^{ème} fois ? Si vraiment il y a un réensablement régulier, est-ce qu'il n'y a pas des moyens pour retenir le sable, à moins que la réponse soit dans la question ? Est-ce que c'est un mode de faire pérenne ou est-ce que tous les ans on verra ce genre de délibération, en tout cas est-ce que tous les ans il y aura le réensablement à faire ? »

Monsieur le Président : « Ta question est d'autant plus pertinente qu'à Dunkerque on est confronté à la même problématique. Je vais laisser Jean-Marc répondre ».

Monsieur Jean-Marc PLOUVIN : « Effectivement comme vous le savez, il y a eu une opération lourde de création d'un nouveau perré en remplacement de l'ancien sur 800 mètres à Wissant. La stabilité de ce perré dépend du maintien de la hauteur de sable, si effectivement le sable s'en va sur 3 mètres, la stabilité du perré n'est plus assurée. Par ailleurs il y a des effets bord par rapport à ce perré qui fait 800 mètres sur la totalité de la plage de Wissant qui fait 2 300 mètres. Donc il y a une première étude qui a déterminé un ciblage de réensablement à hauteur de m3, et effectivement il est prévu dans les modélisations d'accompagner ce réensablement massif de différentes techniques, destinées à retenir le sable ganivelles....

Il y aura forcément, comme c'est le cas à la digue des Alliés, des réensablements partiels sur une période entre les 3 ans et tous les 6-7 ans, pas dans les mêmes proportions évidemment. Et pour l'instant, il n'y a pas d'autres techniques que de maintenir le sable. Il y a eu un premier réensablement dit d'urgence, c'est sans doute la raison de votre question, qui n'a pas donné tous les résultats escomptés car le sable est parti plus vite que l'on pensait, il y eu des effets là aussi de bord et effectivement il y eu des endroits où il y a eu un peu c'est pour ça que l'on insiste sur la modélisation sur les dispositions complémentaires qui permettent de retenir le sable, mais on est pas dans une science exacte et donc on essaie de faire en sorte que l'on prenne un maximum de garanties. »

Monsieur le Président : « C'est la même problématique qui s'est passée digue des Alliés à Dunkerque, avec réensablement et mise en place de techniques pour retenir le sable. Et là on a eu l'effet inverse, c'est-à-dire que les techniques ont été plus efficaces que ce que l'on imaginait, on va vers un maintien du cordon dunaire devant la digue des Alliés de protection avec des systèmes qui ont été mis en place qui sont particulièrement efficaces pour retenir le sable. Donc il y a ce travail qui est fait, le but du jeu, tu l'as évoqué c'est d'éviter au maximum ces réensablements massifs. Je pense aussi que les années qui viennent nous apporterons des techniques

nouvelles et c'est vrai que déjà on voit des progrès significatifs dans les techniques de maintien du réensablement. Mais tu as raison de poser la question, c'est une question qui se pose à chaque fois. Bruno, toi c'est l'inverse, tu as trop de sable »

Monsieur Bruno COUSEIN : « Il y a trop de sable par endroit, il en manque à d'autres. C'est-à-dire que sur le territoire des 2 Baies en Montreuillois, on a également lancé une étude de transport sédimentaire sur l'ensemble du littoral de l'agglomération. Parce qu'effectivement, une modification sur le transfert des sédiments à un endroit à forcément un impact à un autre donc c'est très important de regarder, pour répondre partiellement à cette question dans les systèmes de maintien d'accroche du sable quels sont les conséquences des actions que l'on va avoir, donc après c'est des pièges à sable, des enrochements, ce sont des épis, des pieux, il y a différentes techniques mais pour ça, il faut bien connaître le mouvement sédimentaire sur un linéaire suffisamment important. »

Monsieur le Président : « Est-ce qu'il y a d'autres questions diverses ? Je vous remercie. Merci à tous de votre présence. »

FIN DE LA SEANCE